

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 10 Procuration : 2 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq et le 15 avril Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean - Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure</p> <p><u>Date de convocation</u> : 10 avril 2025</p>
<p><u>Réf : 25/37</u></p> <p>OBJET : COMPTE ADMINISTRATIFS 2024/ BUDGETS : Principal.- Touristique- Eau et assainissement- parking souterrain- maison funéraire-</p>	<p><u>Présents</u> : . DENNE Jean - Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent -M. GAILLARD Guy --M. BRAIZE Richard - Mme MICHAUD Carole – Mme MICHAUD Sonia - MCQUADE Alisha</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : Mme QUOEX Valérie - M. ROSSET André</p> <p><u>Procuration</u> : Mme QUOEX Valérie –à Mme MICHAUD Sonia M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel</p>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur DENNE Jean-Claude, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur pour les budgets : **Principal, Touristique, Eau et assainissement, Parking souterrain et Maison funéraire**, et après la présentation de ces derniers par Mme MICHAUD Sonia responsable de la commission « Finances ».

Madame Sonia MICHAUD indique :

- que les présents comptes administratifs de l'année 2024, sont conformes aux comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le comptable public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2024 des budgets :
 - Principal,
 - Touristique,
 - Eau et assainissement,
 - Parking souterrain,
 - Maison funéraire.

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.

Montriond le, 15 avril 2025

Le secrétaire de séance
TAVERNIER Marie -Laure



Le Maire
DENNE Jean – Claude

